

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 908

29 avril 2009

SOMMAIRE

Adjutoris Conseil	43557	LaSalle UK Ventures Property 4	43539
A.R.D. Development S.A.	43542	Lyra Invest Fund	43583
A.R.D. Investholding S.A.	43542	ManagementPlus (Luxembourg) S.A.	43575
Arka S.A.	43542	Marinvest Holding S.A.	43571
ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited	43551	MGG Holding S.A.	43538
Aston Investholding S.à r.l.	43548	Morganfairy S.A.	43547
Aston Invest Holding S.à r.l.	43548	New Zealand Properties S.A.	43572
Astro Mega Holding S.à r.l.	43551	Nivalex S.A.	43540
Astromega Investholding S.à r.l.	43551	Northern & Shell Luxembourg Sàrl	43540
Aviva Investors Properties Europe S.A. ..	43565	Northern & Shell Property Luxembourg Sàrl	43540
AXA Open Fund Management S.A.	43584	North Island Properties S.A.	43574
Banque Carnegie Fund Sicav	43561	OI-Incentive S.A.	43545
Bellington Invest S.A.	43558	Parc Capital (Grenada) S. à r. l.	43571
CARE Canadian Real Estate S.A.	43571	Patrinvest	43584
Cempin S.A.	43541	Quality Investment S.A.	43558
Chelsea Harbour Sàrl	43560	Ravara S.A.	43560
Cima S.A.	43572	Reagra	43583
CMP Holdings S.à r.l.	43539	Reed S.A.	43572
C.M.W. Canadian Mineral Water Develop- ment S.A.	43570	Renewable Energy Services S.A.	43539
Co-Legend S.A.	43544	Robin One S.A.	43573
D'Amico International S.A.	43570	Rosalia Finance AG	43574
DE Investment Group S.à r.l.	43566	Rosalia HealthCare AG	43573
DKV Globality S.A.	43560	Rosalia Investment AG	43574
DZ Private Wealth Managementgesell- schaft	43573	Rosalia Real Estate AG	43583
Fininvest Gugler S.A.	43544	Sal. Oppenheim Alternative Asset Mana- gement S.A.	43559
F.Int. S.A.	43569	Sanpaolo Bank S.A.	43561
FKI Luxembourg S.à r.l.	43549	Sanpaolo Bank S.A.	43562
Fris S.A.	43570	Thalweg Holding S.A.	43559
Hospitality Invest S.à r.l.	43541	United Consumer Media Holdings S.à r.l.	43541
Immo Leu Real Estate S.A.	43582	VKGP S.A.	43557
Kint4 S.A.	43553	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	43562

MGG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.590.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Aluminium Investments Group GmbH, ayant son siège social à CH-ZUG (Suisse) 6, Poststrasse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme MGG HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 127.590, ayant son siège social à L-163 7 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été constituée sous la dénomination "FORTUNA INVESTMENTS S.A." par acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 27 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 1^{er} février 2008;

- que le capital social de la société anonyme MGG HOLDING S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1);

- que Aluminium Investments Group GmbH, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 2 mars 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 2 mars 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 avril 2009. Relation: LAC/2009/12799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009049171/220/54.

(090056741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

CMP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 164.053.890,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.946.

Avec effet au 31 mars 2009, Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009048508/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.719.

Avec effet au 27 mars 2009, Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009048509/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 160.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.342.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 27 mars 2009 que:

- Madame Stéphanie Duval, Madame Virginie Vely et Monsieur Jean-Paul Vignac ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 27 mars 2009.

- Ont été nommés aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 27 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

* Monsieur Robert Boecker, directeur associé, résidant professionnellement Alter Hof 5, D-80331 Munich;

* Madame Cathy Blondel, juriste, résidant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048802/2570/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Northern & Shell Property Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.599.

Avec effet au 27 mars 2009, Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour la Société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2009048510/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03656. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Northern & Shell Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.441.

Avec effet au 27 mars 2009, Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour la Société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2009048511/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03655. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Nivalex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 61.009.

- Constituée en date du 22 septembre 1997 suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 550 du 6 janvier 1998;

- Statuts modifiés en date du 29 décembre 2000 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 811 du 26 septembre 2001.

Il résulte d'une lettre adressée à la société NIVALEX S.A. en date du 28 janvier 2009 que Madame Rosalinda BETTONI-TENINI a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 janvier 2009 que Madame Nicla CANTONI, employée privée, demeurant professionnellement à 6 Via Peri, CH-6901 Lugano est cooptée comme troisième administrateur de la société. Madame Nicla CANTONI terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société NIVALEX S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009048580/687/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02285. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

United Consumer Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.194.175.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.232.

Avec effet au 31 mars 2009, Monsieur Dennis Bosje a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009048514/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Cempin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.980.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente, Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration

P. STANKO / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009048516/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés en date du 2 avril 2009

Les Associés ont approuvé la fin du mandat de la personne suivante en qualité de gérant B de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Les Associés ont nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat la personne suivante:

- Monsieur Nicolas Tommasini, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 avril 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009048798/1273/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Arka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.233.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086), avec effet au 3 avril 2009.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants comme suit:

- Madame Céline Bonvalet, Employée Privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

- Monsieur Harald Charbon, Employé Privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

- Monsieur Philippe Stanko, Employé Privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROL S.A. ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Luxembourg, le 27/3/2009.

Certifié sincère et conforme

ARKA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048518/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**A.R.D. Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. A.R.D. Development S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.774.

—
Im Jahre zwei tausend und neun, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Findet statt eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding-Aktiengesellschaft A.R.D. DEVELOPMENT S.A., mit Sitz zu L-1660 Luxembourg, 60/2, Grand-Rue;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 52.774, wurde gegründet durch Urkunde vom 10. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 16 vom 10. Januar 1996.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Jan Herman VAN LEUVENHEIM, Berater, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer und die Versammlung wählt als Prüfer Herrn Hubert Janssen, Jurist, berufsmässig wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1) Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929, sondern den einer Privatvermögens-verwaltungsgesellschaft ("SPF") laut Gesetz vom 11 Mai 2007, hat, und dies mit rückwirkender Wirkung ab dem 1. Januar 2009.

2) Demzufolge Änderung des Artikels 4 der Statuten der Gesellschaft betreffend den Gesellschaftszweck.

3) Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft auf "A.R.D. INVESTHOLDING S.A.", Privatvermögensverwaltungs-gesellschaft (SPF).

4) Demzufolge Abänderung des Artikels 1 der Statuten.

5) Abänderung des Artikels 14 der Statuten.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschliessen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben und den Status einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF") laut Gesetz vom 11 Mai 2007 anzunehmen, und dies mit rückwirkender Wirkung ab dem 1. Januar 2009.

Zweiter Beschluss:

Um die Statuten dem vorgehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den betreffenden Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Die Gesellschaft hat zum exklusiven Zweck den Kauf, die Haltung, die Verwaltung und die Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 05. August 2005 betreffend Finanzgarantieerträge sowie Valuta und Besitz jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Sie kann keinerlei kommerzielle Aktivitäten haben.

Sie reserviert Ihre Aktien entweder Privatpersonen die im Bereich der Verwaltung ihres Privatvermögens agieren, oder Besitzeinheiten die ausschließlich im Interesse des Privatbesitzes einer oder mehrerer Privatpersonen agieren oder für obengenannte Investoren handelnden Mittels-personen.

Sie kann nicht aktiv an der Verwaltung einer Gesellschaft teilnehmen, von der sie Anteile besitzt.

Die von ihr emittierten Anteile können keine öffentliche Platzierung erfahren oder an einer Börse notiert werden. Sie trifft alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte und unternimmt alle Aktionen betreffend den Gesellschaftszweck im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Privatvermögensverwaltungs-gesellschaft ("SPF").

Dritter Beschluss:

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern auf "A.R.D. INVESTHOLDING S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF").

Vierter Beschluss:

Um die Statuten dem vorhergehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den Artikel 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung "A.R.D. INVESTHOLDING S.A.", Privatvermögens-verwaltungsgesellschaft (SPF)."

Fünfter Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den Artikel 14 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Das Gesetz vom 10 August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Änderungen, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007 betreffend die Privatvermögensverwaltungsgesellschaft finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/10990. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048693/211/81.

(090056592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Fininvest Gugler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 103.400.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 11 avril 2009 que:

1. Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Valéry Lux demeurant 12, rue Wiltheim, L-1368 Luxembourg en qualité d'Administrateur-délégué de la Société et confirme, si besoin est, que ce renouvellement est effectif au 19 février 2009.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2009048521/5613/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04697. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Co-Legend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 142.663.

—
*Résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue en date du 26 mars 2009*

L'Assemblée accepte la démission de trois Administrateurs:

- IRMAN LUX S.A., société ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en Droit U.C.L., domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg,
- Monsieur Luciano COLLOT, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg.

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos arrêtés au 30 septembre 2013:

- Monsieur Jacquy ZIBI, Administrateur de sociétés, domicilié 3029 NE 188 ST Appt 1108 à AVENTURA FL 33180 (ETATS-UNIS),
- Madame Françoise MAGI, employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg,
- Madame Paulette MIRANDE, Administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert L-1270 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué Monsieur Jacquy ZIBI, Administrateur de sociétés, domicilié 3029 NE 188 ST Appt 1108 à AVENTURA FL 33180 (ETATS-UNIS), mentionné supra.

*Décision du Conseil
d'Administration tenu en date du 26 mars 2009*

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Jacquy ZIBI, Administrateur de sociétés, domicilié 3029 NE 188 ST Appt 1108 à AVENTURA FL 33180 (ETATS-UNIS), né le 19 avril 1945 à Tunis (Tunisie), aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos arrêtés au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049387/8686/37.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 138.553, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 23rd of April 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1425 of the 10th of June 2008, by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 12th of March 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", amounts currently to EUR 471,690.- (four hundred seventy-one thousand six hundred ninety Euro), divided into 47,169 (forty-seven thousand hundred sixty-nine) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each."

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each and the Board of Directors has been authorized until the 23rd of April 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 12th of March 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 7,680.- (seven thousand six hundred and eighty), so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 471,690.- (four hundred seventy-one thousand six hundred ninety Euro), to EUR 479,370.- (four hundredseventy-nine thousand three hundred and seventy Euro), by the creation and issue of 768 (seven hundred sixty-eight) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, together with a global share premium of EUR 4,080.- (four thousand eighty Euro), having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 768 (seven hundred sixty-eight) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, as well as the share premium, by contribution in cash in a banking account of the company OI-Incentive S.A., by the subscribers, so that the global amount of EUR 11,760.- (eleven thousand seven hundred sixty Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph 1st, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 479,370.- (four hundredseventy-nine thousand three hundred and seventy Euro), divided into 47,937 (forty-seven thousand nine hundred thirty-seven) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.553, constituée suivant acte reçu le 23 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1425 du 10 juin 2008, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 12 mars 2009;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 471.690,- (quatre cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix Euros), divisé en 47.169 (quarante-sept mille cent soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 23 avril 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 12 mars 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 7.680,- (sept mille six cent quatre-vingts Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 471.690,- (quatre cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 479.370,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-dix Euros), par la création et l'émission de 768 (sept cent soixante-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 4.080,- (quatre mille quatre-vingts Euros), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 768 (sept cent soixante-huit) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement, ensemble avec la prime d'émission, en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "OI-INCENTIVE S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 11.760,- (onze mille sept cent soixante Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le 1^{er} alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 479.370,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-dix Euros), divisé en 47.937 (quarante-sept mille neuf cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/10980. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048634/211/117.

(090056129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Morganfairy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.124.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Mylène Basso, avec adresse professionnelle au 11, rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société European Development Capital Ltd, ayant son siège social au 50, Lotian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse (l' "Actionnaire Unique")

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 février 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société MORGANFAIRY S.A., ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 124, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juin 2007, acte publié le 7 septembre 2007 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1917 du 7 septembre 2007.

2. Le capital social de la société s'élève à € 650.000,- (six cent cinquante mille Euro) représenté par 650 (six cent cinquante) actions d'une valeur de € 1.000 (mille Euro) chacune, intégralement libérées;

3. L'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société MORGANFAIRY S.A.;

4. L'Actionnaire Unique approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008;

5. L'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes;

6. L'Actionnaire Unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société MORGANFAIRY S.A., l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société MORGANFAIRY S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mars 2009. Relation: LAC/2009/8276. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009049172/211/44.

(090056800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Aston Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Aston Invest Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.631.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ASTON INVEST HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.631, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 443 du 23 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ASTON INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ASTON INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ASTON INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11326. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publications au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048650/211/78.

(090056594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

FKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.557.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "FKI LUXEMBOURG S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 70.557, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 30 June 1999, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 702 dated on 21 September 1999,

Amended for the last time by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on March 1st, 2005, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 461 dated on March 3rd, 2006,

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints a secretary and the meeting elects as scrutineer Eric Isaac, Corporate Manager, residing at Moutfort.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 7,743,289 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

43550

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in order that it starts on January 1st and ends on December 31st each year.

Consequently the financial year of the Company that started on March 1st, 2008 has ended on December 31, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 13.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its financial year and subsequent amendment of its articles of association, have been estimated at about 1,400.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "FKI LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.557, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 702 du 21 septembre 1999 (la "Société").

Modifié en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 461 du 3 mars 2006,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Eric Isaac, Corporate Manager, demeurant à Moutfort.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 7.743.289 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 13 des statuts de la Société pour refléter la modification de l'exercice social de la Société;

3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par conséquent l'exercice social ayant commencé le 1^{er} mars 2008 s'est terminé le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de son exercice social et de la modification subséquente de ses statuts, s'élève à environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. ISAAC, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7587. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048637/211/104.

(090056065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.358.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Paul Eugene Kruse, avec adresse professionnelle au 2135, West Maple Road, MI 48084 Troy, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 3 septembre 2008.

2. Nomination de Kevin Nowlan, avec adresse professionnelle au 2135, West Maple Road, MI 48084 Troy, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet au 3 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048863/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Astromega Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Astro Mega Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.654.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ASTRO-MEGA HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.654, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 du 19 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ASTROMEGA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ASTROMEGA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ASTROMEGA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11327. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048680/211/79.

(090056453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Kint4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 145.746.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Pascal KINTZIGER, entrepreneur, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.
- 2.- Madame Véronique GUISSART, kinésithérapeute, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.
- 3.- Madame Sarah KINTZIGER, étudiante, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

Les comparantes sub 2.- et 3.- étant ici représentées par Monsieur Pascal KINTZIGER, le comparant sub 1.-, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 16 mars 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KINT4 S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles pour compte propre et de tiers.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés

expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux, par procurations authentiques ou sous seing privé, pour des affaires déterminées, à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Steinfort, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Pascal KINTZIGER, prénommé, neuf cent quatre-vingt-seize actions	996
2. Madame Véronique GUISSART, prénommée, trois actions	3
3. Madame Sarah KINTZIGER, prénommée, une action	1
TOTAL: mille actions	1.000

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Pascal KINTZIGER, entrepreneur, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

b) Madame Véronique GUISSART, kinésithérapeute, née à Luxembourg, le 12 décembre 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

c) Madame Sarah KINTZIGER, étudiante, née à Messancy (Belgique), le 4 juin 1988, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

Monsieur Pascal KINTZIGER, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l.", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.096.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

4) Le siège de la société est fixé à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KINTZIGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mars 2009. Relation: CAP/2009/1037. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009049132/236/183.

(090056981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Adjutoris Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.897.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 24 mars 2009

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs sortants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

Le Conseil sera donc composé des membres suivants:

- M. Frédéric Otto, président;
- MM. Pierre-Marie Valenne, Jean-François Lafond, Rudy Paulet (administrateur-délégué), Geoffroy Linard de Guertechin, Marc Ambrosien et Franck Sarrazin.

L'Assemblée décide aussi le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Rudy Paulet / Frédéric Otto

Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2009048814/10/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

VKGP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 133.287.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 mars 2009 que:

1. Le conseil d'administration est composé des membres suivants pour une durée de six (6) années:

- Mr. Xavier Lesueur, né le 10 avril 1974 à Mont Saint Aignon, France, demeurant 7, rue de la Burg, F-57570 Puttelange-les-Thionville, France,
- Mr. Emmanuel Vivier, né le 22 août 1977 à Pithiviers, France, demeurant au 39, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg, G.-D. de Luxembourg,
- Ms. Anne Canel, née le 8 juin 1973 à Béthune, France, demeurant 3, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, G.-D. de Luxembourg,
- Mr. Lionel Constantini, né le 13 mai 1980 à Thionville, France, demeurant 93, rue de Pont-à-Mousson,, F-57950 Montigny les Metz, France.

2. Sont désignés comme administrateurs délégués à la gestion journalière de la société les administrateurs suivants pour une durée de six (6) années:

- Mr. Xavier Lesueur, et
- Mr. Emmanuel Vivier.

3. Est désignée comme nouveau Commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) années:

- Mme Magali de la Taille épouse Vion, née le 23 novembre 1976 à Versailles, demeurant professionnellement au 7, rue des Mérovingiens, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, G.-D. de Luxembourg.

Bertrange le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009048782/8647/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Quality Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.412.

—
EXTRAIT

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer:

a) *administrateurs*

- M. Celso VARGA, directeur de société, demeurant à Limeira, São Paulo (Brazil), Rua Edmundo Graff, 175
- Mme Claudia VARGA ASSUNÇÃO, directeur de société, demeurant à Limeira, São Paulo (Brazil), Rua Alaor Custódio de Oliveira, 336
- Mr. Luiz Antônio CESAR ASSUNÇÃO, directeur de société, demeurant à Limeira, São Paulo (Brazil), Rua Alaor Custódio de Oliveira, 336, administrateur délégué

b) *commissaire aux comptes*

- MONTBRUN REVISION SARL, établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, «Le Dôme» Espace Petrusse
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 25 février 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009048780/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Bellington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.518.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 6 avril 2009 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Madame Claude Sylvie NGANSO, demeurant rue Pau à Douala au Cameroun a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans et son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 6 avril 2009 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Madame Claude Sylvie NGANSO, demeurant rue Pau à Douala au Cameroun.

En qualité d'administrateur-délégué, Madame Claude Sylvie NGANSO aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 6 avril 2009.

Pour BELLINGTON INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048788/768/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Sal. Oppenheim Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.098.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratsitzung

Der Gesellschaftssitz wird von 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg mit sofortiger Wirkung an die 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG verlegt.

Der Gesellschaftssitz des Kommissars FIN-CONTRÔLE S.A. wird von 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, an die 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG verlegt.

Luxemburg, den 11.03.2009.

Beglaubigte Kopie

Suit la traduction française:

*Extrait des résolutions
prises par la réunion du Conseil d'Administration*

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 11.03.2009.

Certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048825/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Thalweg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.644.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 mars 2009 à 10.00 heures

Cinquième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, Monsieur Guy HORNICK, Conseil fiscal, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle et Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2 avenue Charles de Gaulle, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., avec siège social au Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THALWEG HOLDING S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Guy HORNICK
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009048794/45/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 31 mars 2009

L'assemblée générale a nommé à l'unanimité des voix Monsieur Wolfgang Diels, demeurant à Vogelweidestrasse 5, D-81677 München et Monsieur Horst Weber demeurant Am Münchener Tor 1, D-80805 München en tant que membres du conseil d'administration avec effet au 31 mars 2009. L'assemblée générale a décidé également que la date d'expiration du mandat de Monsieur Wolfgang Diels et Monsieur Horst Weber est le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale a accepté à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Josep Santacreu Bonjoch et Monsieur Jochen Messemer en tant que membres du conseil d'administration avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour DKV Globality S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048796/10129/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05061. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090056254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Chelsea Harbour Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.383.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.405.

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 4 décembre 2008 que cent soixante-douze (172) parts sociales A de la Société ont été cédées à Mr. Patrick DOHERTY, demeurant au 96 Palace Garden Terrace, London W8, UK, par Mr. Ivor FITZPATRICK demeurant professionnellement au 44-45 St Stephens' Green.

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 4 décembre 2008 que les cinquante cinq mille (55.000) parts sociales B de la Société ont été cédées à Mr. Patrick DOHERTY, demeurant au 96 Palace Garden Terrace, London W8, UK, par la société Idyll Investments Ltd une société constituée en Irlande, immatriculée sous le numéro 141492, établie et ayant son siège social au 44-45 St Stephen's Green- IRL Dublin 2.

Par conséquent, Mr. Patrick DOHERTY détient l'intégralité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009048803/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10032. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090056486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Ravara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 76.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2009

- La cooptation de M. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Alain RENARD, démissionnaire, est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de M. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, de Mme Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de M. Hans-Wolfgang RAFFALSKY, Administrateur de sociétés, demeurant au 129, 9th Road, Hyde Park, Sandton, 2123 Johannesburg, Afrique du Sud, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- M. Jean-François CORDEMANS, Administrateur, ne se représente pas aux suffrages.

- M. Leo CAERS, Directeur Financier, demeurant professionnellement à B-2370 Arendonk, 85A, Moerenstraat, est nommé Administrateur en son remplacement pour une période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- La société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, ne se représente pas aux suffrages.

- La société VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à r.l., société ayant son siège social au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen, Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement pour une période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

L. MOSTADE / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009048804/9973/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05568. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2009.

Bruno Frèrejean.

Référence de publication: 2009048946/61/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03733. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

Extrait de résolution du conseil d'administration du 5 mars 2009

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration constate que le mandat conféré à ERNST&YOUNG Luxembourg S.A., pour le contrôle des documents comptables annuels de la Banque, parvient à échéance.

Suivant les indications de la Maison Mère le Conseil d'Administration décide de procéder à la désignation de la Société ERNST&YOUNG Luxembourg S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2009, aux conditions reprises dans leur proposition d'honoraires datée du 2 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Massimo DEL VECCHIO

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009048806/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale statutaire du 31 mars 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que M. Giuseppe CUCCURESE par lettre datée du 27 mars 2009 a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide de référer au Conseil d'Administration la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur suivant les déterminations de la Maison Mère.

La cooptation sera ratifiée par l'Assemblée des actionnaires à la première occasion qui se présentera.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Massimo DEL VECCHIO

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2009048807/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Disney Enterprises, Inc.", a company governed by the laws of Delaware, with registered office at Corporation Service Company 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808, New Castle County, United States of America, and registered under number 2108647 with the Division of Corporations of Delaware (the "Shareholder"),

here represented by Mr Jean-Paul SPANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 March 2009,

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), with registered office at 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 March 2009, not yet published, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145216 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 March 2009, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) to twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of an aggregate share premium in an amount of seventeen thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 17,998.-) by Disney Enterprises, Inc. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To allocate one thousand two hundred fifty euro and forty cent (EUR 1,250.40) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) to twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new shares together with an aggregate share premium of seventeen thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 17,998.-) by a contribution in kind consisting of the entire issued share capital of Disney Stores Holdings (Netherlands) B.V., a company organised and existing under the laws of the Netherlands, with address at Taurusavenue 9, 2132 LS Hoofddorp, Netherlands, and registered under number 34330647 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the directors of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the two (2) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a total share premium of seventeen thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 17,998.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. (1st paragraph). "The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504.-) divided into twelve thousand five hundred and four (12,504) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allocate one thousand two hundred fifty euro and forty cent (EUR 1,250.40) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand euros.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Disney Enterprises Inc.", une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808, New Castle County, États-Unis d'Amérique et immatriculée au Division of Corporations du Delaware sous le numéro 2108647 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul SPANG, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 26 mars 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 mars 2009, non encore publié, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145216 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 mars 2009, non encore publié.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 17.998,-) par Disney Enterprises Inc. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Dotation de mille deux cent cinquante euros et quarante cents (EUR 1.250,40) à la réserve légale à partir du compte prime d'émission de la Société.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 17.998,-) par un apport en nature consistant en la totalité du capital émis de Disney Stores Holdings (Netherlands) B.V., une société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à Taurusavenue 9, 2132 LS Hoofddorp, Hollande, et immatriculée sous le numéro 34330647 (l'"Apport").

L'Apport représente un montant total de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport"), ce Rapport qui après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 17.998,-)".

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) divisé en douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes étant entièrement libérées".

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer mille deux cent cinquante euros et quarante cents (EUR 1.250,40) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.P.SPANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/ 2009/3751. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009049153/239/176.

(090056727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Aviva Investors Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.875.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le lundi 23 mars 2009

L'Assemblée Générale:

- Approuve la prolongation de l'exercice de la Société au 31 décembre 2009;

L'Assemblée Générale a élu Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, en 2010.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour extrait conforme

William GILSON

Administrateur

Référence de publication: 2009048809/649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

DE Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.559.325,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.015.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh of February.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DURMAN ESQUIVEL S.A., a limited liability company incorporated and governed by the laws of Costa Rica, having its registered office at Calle Blancos de Goicoechea, San José de cinco esquinas de Tibas 800 metros al este de San José, Republic of Costa Rica and registered with the Registro Nacional of the Republic of Costa Rica under number 3-101-006779-37 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor")

here represented by Ms. Flora GIBERT, notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on February 16, 2009.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That DURMAN ESQUIVEL SA, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of DE INVESTMENT GROUP S.à r.l., having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.015 and incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary public residing in Luxembourg, on November 14, 2003, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1314 on December 10, 2003 which has not been amended since then (the "Company");

II. That the Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

III. That the Contributor is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company amounting to nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-eight Euro (EUR 19,546,828) (the "Receivable");

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 19,546,825) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to nineteen million five hundred fifty-nine thousand three hundred and twenty-five EURO (EUR 19,559,325) by the issue of seven hundred ninety-one thousand eight hundred seventy-three (781,873) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and an aggregate par value of nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 19,546,825), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of three Euro (EUR 3) (the "New Shares");

2. Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares;

3. Full payment of the New Shares by contribution in kind;

4. Restatement of the Article 6 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at nineteen million five hundred fifty-nine thousand three hundred and twenty-five EURO (EUR 19,559,325) represented by seven hundred eighty-two thousand three hundred seventy-three (782,373) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.";

5. Miscellaneous.

V. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 19,546,825) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to nineteen million five hundred fifty-nine thousand three hundred and twenty-five EURO (EUR 19,559,325) by the issue of seven hundred ninety-one thousand eight hundred seventy-three (781,873) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and an aggregate par value of nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 19,546,825), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of three Euro (EUR 3).

Intervention - Subscription - Payment

The Contributor through its proxyholder declares to subscribe to all seven hundred ninety-one thousand eight hundred seventy-three (781,873) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and an aggregate par value of nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 19,546,825) together with a share premium of three Euro (EUR 3) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company valued at nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-eight Euro (EUR 19,546,828).

Valuation

The Receivable is valued at nineteen million five hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-eight Euro (EUR 19,546,828), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated January 27, 2009 and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers and by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company dated January 27, 2009.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Receivable and of its value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a copy of the contribution agreement entered into between the Company and the Contributor dated January 27, 2009;
- a declaration of value of the contribution executed by the directors of the Contributor;
- a managers' valuation statement executed by the managers of the Company;

Said contribution agreement, declaration of value and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Receivable and has the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Receivable is effective today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at nineteen million five hundred fifty-nine thousand three hundred and twenty-five EURO (EUR 19,559,325) represented by seven hundred eighty-two thousand three hundred seventy-three (782,373) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le vingt-sept février

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DURMAN ESQUIVEL S.A., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Costa Rica, ayant son siège social au Calle Blancos de Goicoechea, San José de cinco esquinas de Tibas 800 metros al este de San José, République du Costa Rica and registered with the Registro Nacional of the Republic of Costa Rica under number et immatriculée au Registre National de la République du Costa Rica sous le numéro 3-101-006779-37 (l'"Associée Unique" ou l'"Apporteur")

ici représentée par Mme. Flora GIBERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 16 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que DURMAN ESQUIVEL S.A., précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DE INVESTMENT GROUP S.à r.l., ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.015 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1314 en date du 10 décembre 2003 et dont les statuts n'ont plus été modifiés depuis (la "Société");

II. Que le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. Que l'Apporteur est le bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société s'élevant à dix-neuf millions cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-huit euros (EUR 19.546.828) (la "Créance").

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de dix-neuf millions cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 19.546.825) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix-neuf million cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 19.559.325) par l'émission de sept cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-treize (781.873) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de dix-neuf millions cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 19.546.825), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de trois euros (EUR 3) (les "Parts Sociales Nouvelles");

2. Souscription par l'Associée Unique à toutes les Parts Sociales Nouvelles;

3. Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par apport en nature;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 19.559.325) représenté par sept cent quatre-vingt deux mille trois cent soixante-treize (782.373) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes."

5. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf million cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 19.546.825) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix-neuf million cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 19.559.325) par l'émission de sept cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-treize (781.873) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de dix-neuf million cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 19.546.825), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de trois euros (EUR 3).

Intervention - Souscription - Payment

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les sept cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-treize (781.873) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominale totale de dix-neuf millions cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 19.546.825) avec une prime d'émission d'un montant de trois euros (EUR 3) et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant

en la capitalisation d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société d'un montant de dix-neuf millions cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-huit euros (EUR 19.546.828).

Evaluation

La Créance est évaluée à dix-neuf millions cinq cent quarante-six mille huit cent vingt-huit euros (EUR 19.546.828), cette valeur a été décidée par l'Apporteur par la voie d'une déclaration de valeur datée du 27 janvier 2009 et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'un conseil de gérance et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société et datée du 27 janvier 2009.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert de la Créance et de sa valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- copie d'un contrat d'apport entre l'Apporteur et la Société daté du 27 janvier 2009;
- une déclaration de la valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

Lesdits contrat d'apport, déclaration de valeur et certification de valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul bénéficiaire de la Créance et a le pouvoir d'en disposer, celle-ci étant légalement et contractuellement librement cessible;
- l'apport de cette Créance est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à dix-neuf million cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 19.559.325) représenté par sept cent quatre-vingt deux mille trois cent soixante-treize (782.373) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ six mille Euro.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mars 2009. Relation: LAC/2009/8273. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009049156/211/197.

(090056971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

F.Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.244.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2009 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009048811/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Fris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2009 que:

- Monsieur Vincent Willems, expert-comptable, né à Liège le 30/09/1975 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur de type b en remplacement de Monsieur Maurice Thomas Greig démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Herman MOORS, administrateur actuel, président du conseil d'administration.

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l. démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009048812/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.654.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Joseph Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 02.03.2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048839/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

D'Amico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 29.027.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 mars 2009

- L'Assemblée générale décide de nommer 3 administrateurs supplémentaires en l'occurrence:

- Monsieur DELLA ZONCA Massimiliano demeurant à L-1727 Luxembourg, 16, rue Arthur Herchen

- Monsieur BALESTRA DI MOTTOLA Carlos, demeurant à MC-98000 MONACO, 25, boulevard de Belgique

- Monsieur VAN RIEL Hendrik, demeurant à SW5 OBJ LONDON Royaume-Uni, 3, Cresswell Gardens.
Les mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Signature.

Référence de publication: 2009048815/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Parc Capital (Grenada) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.758.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 25 mars 2009 que:

- la société Capital Partners Investments S.à r.l. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a cédé 50 parts sociales qu'elle détenait dans la société Parc Capital (Grenada) S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à la société Parc Offshore LTD, ayant son siège social à PO Box 800, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société Parc Capital (Grenada) S.à r.l. en date du 25 mars 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société Parc Capital (Grenada) S.à r.l. est détenu comme suit:

- Capital Partners Investments S. à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 50 parts sociales;

- Parc Offshore LTD, ayant son siège social à PO Box 800, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: 50 parts sociales.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009048813/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 février 2009, acte n° 91 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009049019/208/13.

(090056284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

CARE Canadian Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.051.

—
*Auszug aus dem Protokoll
der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009*

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Joseph Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Luxemburg, den 02.03.2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048818/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Reed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 82.668.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Luxemburg, 02.03.2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048840/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Cima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.992.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 février 2009 a renouvelé les mandats:

- des administrateurs

M. Patrick K. Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Robert Ryan Rudolph, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Michael Johannes Staub, directeur de société, Tödistrasse 44, CH-8027 Zürich

- et du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg pour une période de six ans. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIMA S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009048856/783/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

New Zealand Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 83.712.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung am 2. März 2009 einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 2. März 2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048841/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.112.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 2. März 2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048842/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

DZ Private Wealth Managementgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.555.

Wir überreichen zum Zwecke der Eintragung ins Handelsregister und zur Veröffentlichung im Mémorial ein Eintragsformular zu Änderungen des Verwaltungsrates der DZ Private Wealth Managementgesellschaft S.A.

Des Weiteren bitten wir um Eintragung ins Handelsregister der Verlängerung des Mandates des Prüfungsbeauftragten.

Veröffentlichung

Mit Wirkung vom 11.03.2009 setzt sich der Verwaltungsrat der DZ Private Wealth Managementgesellschaft S.A. wie folgt zusammen:

Herr Lars Hille, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Wolfgang Köhler, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Hans Joachim Reinke, Mitglied des Verwaltungsrates

Die Berufsadresse für die Herren Lars Hille und Wolfgang Köhler lautet Platz der Republik, D-60625 Frankfurt am Main und für Herrn Hans Joachim Reinke Wiesenhüttenstr. 10, D-60329 Frankfurt am Main.

Die Dauer der Mandate ist bis zur Generalversammlung im Jahre 2010 begrenzt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

K.-P. Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2009049396/1460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Robin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 87.315.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 02.03.2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048843/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rosalia Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 110.932.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung am 2. März 2009 einstimmig folgenden Beschluss:
Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 2. März 2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048844/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rosalia Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 115.877.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung am 2. März 2009 einstimmig folgenden Beschluss:
Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 2. März 2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048845/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

North Island Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.250.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:
Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Luxemburg, 2. März 2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048846/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

ManagementPlus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.740.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr William A. JONES, company director, born on 11 February 1963 and residing at 137 avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a company, which he forms:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "ManagementPlus (Luxembourg) S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The corporate object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

Furthermore, the Company may assist and support, in any manner, managers and directors of companies in the performance of their duties, including of companies in which the Company has an interest, provided such assistance and support does not fall within the scope of the law of 5 April 1993.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The issued capital is set at one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-), consisting of one thousand two hundred and fifty (1,250) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid up.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of April at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex. A shareholder may also participate at any meeting by video-conference or any other means of communication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. However, when the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors can be composed by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority of the votes cast or of the directors present at any such meeting, respectively.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager and a chief executive officer, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by e-mail or fax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy. A director may also participate at any meeting of the board of directors by video conference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Meetings of the board of directors may be held in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by e-mail or fax confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article 12 herein above. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the group of DMTC Group Limited and any subsidiary or affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Company will be bound (i) in case of existence of a board of directors, by the joint signature of two directors of the Company (ii) in case of the existence of a sole director, by his sole signature, or (iii) by the signature of any duly authorised officer(s) of the Company or by the individual signature of any person to whom authority has been delegated by the board of directors of the Company.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an external and independent auditor ("commissaire aux comptes"). The external and independent auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders. The external and independent auditor shall remain in office until his successor is designated.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10%)

of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 1993 Law.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the day of incorporation and will end on December 31st, 2009.

2.- The first ordinary general meeting will be held in 2010.

Subscription and Payment

The sole shareholder Mr William A. JONES, prenamed, has subscribed all the shares, and has paid them in cash for a total amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-)

The amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) is at the free disposal of the company of which evidence has been given to the undersigned notary who confirms it.

Expenses

The expenses which shall result from the incorporation of the Company are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholder which resolved as follows:

I. Is elected as sole director:

- Mr William A. JONES, prenamed, for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010.

II. The following is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

The private limited liability company Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à r.l., having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (RCS Luxembourg N°B. 104.765).

Their mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2010.

III. The registered office of the Company is fixed at 3^{ème} étage, 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trois avril,

Par devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. William A. Jones, administrateur, né le 11 février 1963 et demeurant au 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "ManagementPlus (Luxembourg) S.A." (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet social de la Société est de détenir des participations, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités d'affaire, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligation, obligations bancaires et autres valeurs de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des participations et exercer ses activités par le biais de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

En outre, la Société pourra assister et appuyer, de toute manière, des gérants et administrateurs de sociétés dans l'accomplissement de leurs obligations, en ce y compris les sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, sous réserve qu'une telle assistance et appui ne tombe pas dans le champ d'application de la loi du 5 avril 1993.

La Société peut faire toutes formes d'emprunts et procéder, par le biais de placement privé, à l'émission d'obligations et de certificats d'obligation.

De manière générale, elle peut conférer de l'assistance (par le biais de prêts, avances, garanties ou valeurs ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société porte un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exercer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières dans tous domaines aux fins de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à une autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital émis est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR)

chacune, entièrement libérées.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter, en guise de preuve du transfert, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15^{ème} jour du mois d'avril à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble ou par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire. Un actionnaire peut

également participer à toute assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant l'identification d'un tel actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer de manière effective à une telle assemblée. Les délibérations ayant lieu lors de l'assemblée doivent être continuellement retransmises.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires sont prises à la majorité des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes requises par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, dans l'hypothèse où la Société a été formée par un seul actionnaire ou s'il s'est avéré lors d'une assemblée générale des actionnaires que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre unique jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire qui a lieu après la constatation de l'existence de plus d'un seul actionnaire.

Les administrateurs seront élus par une assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; étant entendu néanmoins qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils sont rééligibles.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité respectivement des voix exprimées ou des administrateurs un autre administrateur et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne pour assumer temporairement la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration nommera, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général et un directeur exécutif, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment oral ou écrit ou par e-mail ou fax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur de participer de manière effective à la réunion du conseil d'administration. La réunion doit être continuellement retransmise.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par e-mail ou fax à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique sociale de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas si la décision du conseil d'administration a trait aux opérations courantes réalisées dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec DMTC Group Limited et toute société filiale ou affiliée ou toute autre société ou entité déterminée par le conseil d'administration, à sa discrétion, à moins que cet "intérêt personnel" soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

Art. 16. La Société indemnifiera tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, poursuites ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions, poursuites ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. La Société sera engagée (i) en cas d'existence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société (ii) en cas d'existence d'un directeur unique, par sa signature unique ou (iii) par la signature de tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La révision des documents comptables annuels de la Société sera confiée à un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires. Le commissaire aux comptes pourra rester en fonction jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'Article cinq ci-dessus ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit comme en dispose l'Article six des présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes lorsqu'elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 22. Les présents Statuts pourront, de temps en temps, être modifiés par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 1993.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

L'actionnaire unique M. William A. JONES, préqualifié, a souscrit toutes les actions et les a libérées en espèces pour un montant total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-)

La somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est mise à la libre disposition de la société dont preuve a été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

Dépenses

Les dépenses qui incombent à la Société à la suite de cette constitution sont estimées approximativement à 2.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ont été observées.

Assemblée générale

La personne ci-avant indiquée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires qui a décidé ce qui suit:

I. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

- M. William A. JONES, prémentionné, pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

II. Le commissaire aux comptes suivant a été élu:

La société à responsabilité limitée Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (RCS Luxembourg N°B. 104.765).

Leur mandat viendra à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle de 2010.

III. Le siège social de la Société est fixé au 3^{ème} étage, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire soussigné instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: W. A. JONES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13770. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009049162/206/426.

(090056901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Immo Leu Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 83.581.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Josef Ting, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 02.03.2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048847/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Rosalia Real Estate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 114.710.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 2. März 2009

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Herr Josef TING, geboren am 20. August 1954, tritt zum 28.02.2009 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, 2. März 2009.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2009048848/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Lyra Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.054.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 7 avril 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Mr Pierre Etienne, Mr Jerry Hilger et Mr Frédéric Fasel pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Lyra Invest Fund

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christian Jeanrond / Christopher Misson

Référence de publication: 2009048851/52/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 9 avril 2009

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

* Monsieur Luc Versele, Vice Président du Comité de Direction du Crédit Agricole, demeurant Schoutput, 15, B-9830 St-Martens-Latem, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Willy Van Vossole, Conseiller du Comité de Direction du Crédit Agricole, demeurant Steenkouterlaan, 5, B-9280 Lebbeke, Administrateur

* Madame Martine Mannès, Secrétaire Générale du Crédit Agricole, demeurant 21, avenue de Tervueren, B-1040 Bruxelles, Administrateur-délégué.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2011.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte S.A qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048849/4685/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

AXA Open Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.241.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 27 mars 2009 à 14.00 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A., Bourmicht, L-8070 Bertrange

L'Assemblée approuve la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

Pour le compte d'AXA Open Fund Management S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009048852/1177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mars 2009, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Pascal Rakosky, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Didier Mouget, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Philippe Duren, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048865/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.
